



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 18 mars 2024 à 19H00

Correspondant : Delphine Bouckaert – Référence : Ref. 20240318/23

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS (entrée en séance à 19h19),
Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS,
Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Agnès MUAMBA
KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Ludivine PAPLEUX, Echevine ;
Nino MANZINI, Martine DAVID, Laurent LAUVAUX, Martine GAEREMYNCK, Pierre-
Yves HUBAUT, Conseillers communaux.

Objet n°23 - Question orale de Madame la Conseillère Christiane OPHALS relative au nouveau parc du cimetière

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christiane OPHALS relative au nouveau parc du cimetière.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS,

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

La ville a obtenu récemment le permis d'urbanisme pour l'aménagement d'un parc en milieu urbanisé », bien qu'il soit « hors la ville ».

On peut se réjouir que ce projet, comme le soulignait mon collègue Yves Guévar lors du conseil communal du 16 octobre dernier, va transformer une zone en friche et minéralisée en parc.

Néanmoins, les habitants du quartier dit du Poseur mais également les riverains de route de Petit-Roeulx, rue Edouard Moucheron, et chemin Brûlé restent avec leurs questions et sur le sentiment d'avoir été « écouté » mais pas « entendu ». Vous pouvez consulter les nombreux avis négatifs sur certains objets restés sans solution ou réponses.

Nous voyons bien, par la concrétisation du projet proposé, que les concepteurs n'habitent pas le quartier et que les propositions ou avis sortis de la consultation citoyenne sont pas assez tenues

en compte.

Au niveau du stationnement : au quotidien, 25 emplacements restent insuffisants, photos à l'appui, c'est bien minimum le double qu'il eut fallu, quitte à ce qu'une zone de stationnement soit mixte avec une autre fonction – Pour preuve, aujourd'hui, régulièrement, des véhicules stationnent illicitement rue des 10 maisons souvent à cheval sur le trottoir.

- Pourquoi n'est-il pas prévu 1 ou 2 bornes de chargement pour les habitants de maisons de rue ?
- Au final, avez-vous entendu l'appel du GRACQ pour augmenter plus de points d'accroches pour les vélos ?
- Au niveau des emplacements de stationnements situés près des garages privés : pour manœuvrer il est impératif d'emprunter un domaine privé. Avez-vous conclu un usage de servitude avec le propriétaire des garages ? Sans cette servitude, le propriétaire peut, du jour au lendemain clôturer sa propriété...

Au niveau accès au cimetière pour les PMR et personnes âgées : comment peut-on imaginer aujourd'hui un projet sans prévoir de stationnements PMR en suffisance et à proximité d'un cimetière et surtout d'un chemin d'accès sécurisé, en bon état et plat ?

- Prévoyez-vous un aménagement d'un chemin d'accès sécurisé et adapté aux PMR du parc vers le cimetière ainsi qu'une réfection ou création de trottoirs côté cimetière ? Cela pourrait être positif pour ralentir le trafic venant du chemin Brûlé.

Au niveau mobilité, les difficultés soulevées par les riverains du chemin Brûlé, d'une partie des rues Edouard Moucheron et des Martyrs et du quartier résidentiel du Poseur, n'ont trouvés échos... En effet, pour se rendre à Petit-Roeulx ou Steenkerque, quelles autres alternatives que de devoir reprendre la nationale, déjà très encombrée ou faire le tour par le hameau de Favarge via des chemins étroits de campagne ?

- Pour quelles raisons avez-vous supprimé le lien routier entre les rues Edouard Moucheron et la route de Petit-Roeulx ? Comme proposé dans un plan alternatif, il était simple de le conserver, en proposant de part et d'autre du stationnement, un accès aux garages sans problème de servitude ou alors, dans cette zone de rencontre, prévoir une voie cyclo-piétonne à 20Km/h – Proposition simple, efficace et qui retire une problématique et contrainte forte.

Merci pour les réponses que vous donnerez aux riverains.

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.

Bref rappel sur le processus participatif.

On peut également se réjouir de pouvoir bientôt accueillir un nouvel espace vert propice à la biodiversité et améliorant le cadre de vie de nos citoyens. Bien mieux que cette friche propice aux dépôts clandestins et au stationnement de longue durée, voire de très longue durée, voir à l'abandon de 6-7 semi-remorques.

Dans les plans de réalisation du parc, nous avons prévu les fourreaux nécessaires pour passer les câbles depuis la cabine vers la zone de parking, ce qui permettra d'installer des bornes de recharge. Ces bornes sont à imputer sur un autre budget puisque nous dépendons d'une centrale d'achat de la Province.

Pour le stationnement vélo, des arceaux supplémentaires ont été rajoutés au centre du parc comme demandé.

Pour l'accès aux garages ou au parking, il s'avère que la parcelle 332g occupée par la batterie de garages est totalement enclavée et c'est plutôt cette parcelle qui a besoin de notre servitude de passage.

Concernant les PMR, un nouveau passage piéton est prévu entre le cimetière et la poche de parking, les bordures seront biseautées. Il est évident qu'une place PMR sera installée.

Pour le trottoir face au cimetière, ces travaux ne font pas l'objet du projet de parc urbain et du subsidé. Néanmoins une analyse peut être faite par le service étude.

Le lien entre la rue Moucheron et la route de Petit-Roeulx n'est pas, comme expliqué bon nombre de fois, une voirie : elle n'est pas reprise au cadastre comme telle, ni plus dans l'atlas vicinal. De plus le fait de créer une réelle voirie à cet endroit aurait hypothéqué le projet.